

Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes d'Ault, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly et Mers-les-Bains



Légende

- Zone d'intervention Exceptionnelle ZIE
- Zone d'intervention Sélective ZIS
- Zone d'intervention Globale ZIG

- Parc naturel marin
- Site Natura 2000



Zone favorable à la nidification de plusieurs espèces de gravelots et / ou de la sterne caugek



Zone d'accumulation régulière de macro-déchets



Zone d'intérêt écologique présence de flore ou de faune protégée ou patrimoniale



Pour toute question, observation ou signalement concernant les gravelots, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
03 21 99 15 80
parcmarin.epmo@ofb.gouv.fr

Roads cartographiques : IGN
Système de coordonnées : EPSG:2154



Classement préconisé	Zone d'Intervention Globale ZIG	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE
Ault, ...	Plages de Mers-les-Bains et d'Ault devant les arrières plage artificialisés	Littoral et falaises crayeuses entre Mers-les-bains et Ault	Littoral après Ault y compris la plage d'Onival
Sensibilité	Plages de galets avec arrière-plage artificialisée (plage du centre)	Côte de falaises et de plages de galets avec arrières plages non artificialisés. Fort enjeux environnementaux.	Début de la zone favorable à la nidification des gravelots. Très forts enjeux environnementaux.
Méthode	COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.
Fréquence de passage	ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver Ponctuel Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine Ponctuel	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver 1 passage après marées équinoxiales Ponctuel En fonction des besoins Ponctuel	ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver 1 passage après marées d'équinoxe Aucune intervention En fonction des besoins Ponctuel
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période de nidification.
Zone d'Intervention Globale ZIG			